

| | |
|-------------------------|---|
| Intitulé de l'UE | Droit social 2 |
| Section(s) | - (6 ECTS) Bachelier : conseiller social DC |

| Responsable(s) | Heures | Période |
|-----------------------|---------------|----------------|
| Kelly DE DECKER | 50 | Quad 2 |

| Activités d'apprentissage | Heures | Enseignant(s) |
|--------------------------------------|---------------|------------------------|
| Droit collectif du travail 1 | 25h | Kelly DE DECKER |
| Droit individuel du travail 1 | 25h | Kelly DE DECKER |

| Prérequis | Corequis |
|------------------|-----------------|
| | |

| Répartition des heures |
|---|
| Droit collectif du travail 1 : 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires |
| Droit individuel du travail 1 : 15h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires |

| Langue d'enseignement |
|---|
| Droit collectif du travail 1 : Français |
| Droit individuel du travail 1 : Français |

| Connaissances et compétences préalables |
|--|
| Au terme de cette activité, l'étudiant sera capable de : Situer le droit des relations collectives de travail au sein de la discipline du droit social ; Identifier les acteurs de son environnement professionnel interne et externe et analyser leurs enjeux ; Déterminer le seuil d'occupation habituelle de travailleurs en vue de l'institution du CE et CPPT ; Apprécier la valeur des conventions collectives de travail issues des différents organes de concertation sociale. |

| Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES |
|--|
| Cette UE contribue au développement des compétences suivantes |
| <ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Participer et faciliter le processus de communication ◦ Argumenter son point de vue ◦ Adapter sa communication au public visé • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les acteurs de son environnement professionnel interne, leurs stratégies et analyser les enjeux • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel |

- Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)
- Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale
 - Appliquer la réglementation du travail
 - Respecter et appliquer les conventions collectives de travail issues des différents organes de concertation sociale
- Gérer les aspects administratifs et financiers du personnel
 - Identifier les législations spécifiques du secteur d'activités et de l'entreprise

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de : Situer le droit des relations collectives de travail au sein de la discipline du droit social ; Identifier les acteurs de son environnement professionnel interne et externe et analyser leurs enjeux ; Déterminer le seuil d'occupation habituelle de travailleurs en vue de l'institution du CE et CPPT ; Apprécier la valeur des conventions collectives de travail issues des différents organes de concertation sociale ; Repérer et décrire les notions juridiques des relations individuelles du travail et mesurer leurs implications dans la vie socioprofessionnelle ; Appliquer les notions de base dans le cadre d'exercices pratiques ; Mettre en débat les questions sociales par la sensibilisation à la problématique du droit du travail.

Contenu de l'AA Droit collectif du travail 1

- Chapitre 1. Introduction.
- Chapitre 2 : Les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs
- Chapitre 3. Les commissions paritaires.
- Chapitre 4. Le Conseil National de Travail.
- Chapitre 5. La Délégation syndicale.
- Chapitre 6. Le Comité pour la prévention et protection au travail.

Contenu de l'AA Droit individuel du travail 1

- La suspension du contrat de travail, congé-éducation payé, petits chômages, crédit-temps,...
- La cessation du contrat de travail : causes de rupture communes à l'ensemble des contrats (force majeure, motif grave,...), causes de rupture propres aux contrats à durée indéterminée (rupture moyennant préavis, indemnité de rupture,...) et causes de rupture propres aux contrats à terme
- Exercices sur les délais de préavis (notification, réception, prise de cours du préavis)

Méthodes d'enseignement

Droit collectif du travail 1 : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, En cas de confinement, cours sur Teams et fichiers sur Moodle

Droit individuel du travail 1 : cours magistral, Exercices. En cas de confinement, cours sur Teams et fichiers sur Moodle

Supports

Droit collectif du travail 1 : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

Droit individuel du travail 1 : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Droit collectif du travail 1

Loi du 5 DECEMBRE 1968. - Loi sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires M.B.15 juillet 1969

Loi du 29 mai 1952 organique du conseil national du travail M.B. 31 mai 1952

CCT n° 5 Concernant le statut des délégations syndicales conclue le 24 mai 1951

Loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie M.B. 27 septembre 1948

SocialWeb

Ressources bibliographiques de l'AA Droit individuel du travail 1

F. Verbrugge, Guide de la réglementation sociale pour les entreprises, Partena HR, Editions Kluwer, Waterloo

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail M.B. 22 août 1978

Évaluations et pondérations

| | |
|-------------------------------|---|
| Évaluation | Évaluation avec notes aux AA |
| Pondérations | Droit collectif du travail 1 : 50% Droit individuel du travail 1 : 50% |
| Langue(s) d'évaluation | Droit collectif du travail 1 : Français Droit individuel du travail 1 : Français |

Méthode d'évaluation de l'AA Droit collectif du travail 1 :

L'évaluation portera sur un travail écrit (en groupe) représentant 25% de la note de l'AA, d'une présentation orale (en groupe) représentant 25% de la note finale de l'AA et d'un examen écrit (questions ouvertes) représentant 50% de la note finale.

Seconde session : examen écrit (questions ouvertes) représentant 50% de la note finale de l'AA. Les notes obtenues pour le travail écrit et la présentation orales hors session sont automatiquement reportées.

Méthode d'évaluation de l'AA Droit individuel du travail 1 :

Première et seconde session : examen écrit (questions ouvertes).

Année académique : **2023 - 2024**